

Motion de M. Guy Jousson et Mme Liliane Johner: «Transport de matériel vers l'Albanie».

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 5 décembre 2001)

MOTION

Considérant:

- qu'un Neuchâtelois a patiemment collecté du matériel pour venir en aide aux miséreux d'Albanie;
- que les tracasseries administratives et autres obstacles compromettent l'opération;
- que la présente motion vise uniquement à assurer la première partie du transport de ce matériel, soit jusqu'à la frontière albanaise où le relais sera assumé par la préfecture locale;
- que le matériel en question concerne principalement le domaine informatique, électrique, mais surtout médical (matériel de dialyse rénale);
- qu'il s'adresse à une population confrontée à une extrême pauvreté;
- que l'auteur initial de ce projet a déjà donné toutes ses économies, ses compétences et sa disponibilité pour que cette action aboutisse (cf. le journal *Le Matin* du 30 novembre 2001);
- que la maison Danzas, recommandée par M. Michel Balestra, a établi un devis à hauteur de 11 300 francs (tarif humanitaire) et que ce transport aura lieu uniquement lorsque Danzas se trouvera en possession de tous les documents douaniers usuels;
- que le transport sera accompagné du début à la fin par l'auteur du projet et, dans la première partie du trajet, par Guy Jousson, conseiller municipal,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité de prendre en charge la facture du transport vers l'Albanie du matériel mentionné dans les considérants de la présente motion à hauteur de la somme de 11 300 francs prévue par le devis.